



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Lyon, le 24 janvier 2022

LETTRE OUVERTE – L'apiculture a besoin du soutien de la Région

Monsieur le Président,

Depuis votre élection en 2015, votre majorité régionale claironne dans tous les médias et toutes les instances qu'elle est au service de toute l'agriculture régionale. Toute ? Malheureusement non comme en témoigne l'abandon programmé de la filière apicole.

Le Comité de Filière Apicole de la Chambre régionale d'Agriculture et le syndicat des Apiculteurs professionnels de notre région viennent récemment de vous interpellé sur les enjeux et les conséquences de la décision d'abandonner la MAEC (Mesure Agro-environnementale et climatique) Api lors de la prochaine programmation FEADER. Nous ne pouvons qu'apporter notre soutien à ces démarches jusqu'ici restées sans réponse.

A partir de 2023, la gestion de la MAEC-Api est transférée de l'État aux Régions, qui seront donc en charge de l'instruction et du co-financement de la mesure à hauteur de 25%. Or, encore à ce jour, la nouvelle programmation FEADER de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ne prévoit pas de ligne budgétaire pour cette MAEC-Api. Le comité de filière apicole n'ayant même pas été consulté.

Nous appelons donc le Conseil Régional à revenir sur votre décision de supprimer cette mesure MAEC-Api. Cette dernière représente à ce jour la seule aide à laquelle les apiculteurs ont droit au sein de la PAC. Cette aide stabilise les revenus des apiculteurs qui sont touchés par de fortes variations de productions d'une année à l'autre. Aujourd'hui plus de 300 mielleries de la région en bénéficient. Cela équivaut à environ un euro par kilo de miel pour une ferme moyenne.

Si cette décision était actée, la région Auvergne Rhône Alpes (première région apicole française) se rendrait responsable d'une fragilisation des exploitations apicoles et se singulariserait négativement par rapport aux autres régions de France, qui elles maintiennent le dispositif MAEC-Api.

Souhaitant ainsi le maintien du dispositif MAEC-Api, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La commission apicole de la Confédération Paysanne AURA

Contact : 06 42 44 46 81